**PREMIÈRE DEMANDE ET RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR**

# PASSEPORT TALENT – CHERCHEUR

# RECHERCHE D'EMPLOI OU CRÉATION D'ENTREPRISE

| | |
|---|---|
| **IMPORTANT :** | **Pour chaque document, apporter l'original et une photocopie.**<br>**Les documents rédigés dans une autre langue que le français doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français.** |

**Documents communs :**

- ❒ Passeport en cours de validité, avec copie de la page identité
- ❒ Titre de séjour actuel : si première demande, visa avec copie du premier et dernier tampon d'entrée dans l'espace Schengen
  - o Si visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS), fournir en plus : la preuve de sa validation en ligne (« *Confirmation de la validation de l'enregistrement de votre visa long séjour valant titre de séjour* »)
- ❒ Formulaire « *Fiche de renseignements* » complété et signé
- ❒ Si vous êtes marié(e) : livret de famille ou acte de mariage
- ❒ 3 photos d'identité récentes faites en France (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005)
- ❒ Un justificatif de domicile **daté de moins de 6 mois à votre nom :**

  Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone ou d'accès à internet ; attestation d'assurance habitation ; attestation de résidence universitaire ; contrat de bail de location (si daté de moins de 6 mois) ; quittance de loyer ; taxe d'habitation (seulement si la « date d'établissement » est de moins de 6 mois) ; attestation d'un hôtel et copie de la facture du dernier mois.

  Si vous êtes hébergé(e) :
  - formulaire « *Attestation d'hébergement* » complété et signé par l'hébergeant
  - copie de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité (pièce d'identité française/européenne ou titre de séjour français ; si carte de séjour l'adresse doit obligatoirement être à jour)
  - justificatif de domicile récent (moins de 6 mois) au nom de l'hébergeant

**Si vous avez un contrat de travail :**

- ❒ « *Convention d'accueil d'un chercheur ou enseignant-chercheur étranger* »
- ❒ 3 derniers bulletins de salaire (si vous ne les avez pas encore, apportez ceux que vous avez déjà obtenus)

**Si vous êtes en recherche d'emploi :**

**Si vous n'êtes pas ressortissant d'un de ces pays[1] :**

**Carte de séjour « recherche d'emploi ou création d'entreprise »**

- ❒ Attestation de votre organisme de recherche certifiant l'achèvement des travaux de recherche
  - o Si création d'entreprise : tout justificatif d'un projet de création d'entreprise dans un domaine correspondant à votre formation
- ❒ « *Attestation de droits à l'assurance maladie* » provisoire ou définitive (Sécurité sociale)

**Si vous êtes ressortissant d'un de ces pays ou avez déjà un titre « recherche d'emploi ou création d'entreprise » :**

**Carte de séjour « passeport talent – chercheur » ou « scientifique – chercheur » (ressortissants algériens) en tant que demandeur d'emploi**

- ❒ Attestation des droits à l'ARE (document délivré par Pole Emploi indiquant le nombre de jours pendant lesquels vous percevrez l'allocation de retour à l'emploi).

**Remarque :** *Si vous n'avez pas encore obtenu l'attestation de votre organisme de recherche ou la notification des droits à l'ARE pour le jour du rendez-vous, amenez votre convention d'accueil actuelle. Dès que vous serez en possession de l'un de ces documents, vous devrez le transmettre en complément de dossier à ISSO.*

[1] Les ressortissants des pays suivants ne sont pas concernés par la carte de séjour temporaire « Recherche d'emploi ou création d'entreprise » : Algérie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Cap Vert, République du Congo, Gabon, Géorgie, Inde, Macédoine, Maurice, Monténégro, Serbie et Tunisie.